

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 51 (1937)

Heft: 2

Artikel: Les sceaux, armoiries et drapeaux du Locle

Autor: Macquat, Paul-F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES SCHWEIZER·ARCHIV FÜR HERALDIK ARCHIVIO ARALDICO SVIZZERO

1937

A° LI

N° 2

Verantwortliche Redaktoren: FRÉD.-TH. DUBOIS und DR. RUD. KAUFMANN

Les sceaux, armoiries et drapeaux du Locle

par Paul-F. MACQUAT.

Origines du Locle.

Le Locle apparaît pour la première fois dans un acte de 1150 environ, par lequel Renaud de Valangin donne la vallée du Locle à l'abbaye de Fontaine-André. En 1351, cette dernière échangea avec le seigneur de Valangin les biens et les droits qu'elle avait au Locle contre des dîmes à Cernier.

Dès les débuts du défrichement, la contrée ne fut habitée que par des hommes de franche condition, d'où le nom de « Clods de la franchise » donné à la région dont Le Locle est le centre.

Le défrichement des Montagnes neuchâteloises et tout d'abord du Locle et de La Sagne fut entrepris par des colons auxquels le seigneur de Valangin, de qui dépendait cette région, accorda la franchise de la mainmorte. Ils étaient appelés francs habergeants ou hommes libres, et leurs coutumes sont mentionnées en 1332 déjà (« Dict. Hist. & Biog. de la Suisse », T. IV, page 539).

Mais ce n'est qu'au XIII^e et au XIV^e siècles que la colonisation prit une certaine extension. En 1308 une première charte accorda aux habitants le droit de vendre leurs terres. C'est en 1372 que Jean II d'Aarberg, comte de Valangin, prince avisé, doubla le courage de ses tenants des Noires-Joux en faisant d'eux, par sa grande Lettre de Franchise, des hommes libres que nul ne pouvait molester (« Neuchâtel Pittoresque », Les Montagnes, pages 76 et 77). Il leur accorda donc la grande franchise de la main-morte qui émancipa du servage les gens du Locle et de La Sagne, et les plaça au rang des francs habergeants ne dépendant que du comte. Telle est l'origine des libertés des montagnards neuchâtelois, libertés qui contribuèrent puissamment au développement des colonies fondées dans les vallées du haut Jura. En 1351, le hameau avait été érigé en paroisse; et en 1372, on y construisit une chapelle consacrée à sainte Marie-Madeleine; cette chapelle fut remplacée en 1525 par un autre édifice, agrandi en 1758, que les gens du pays nommaient le « Moustier du Creux ». Il fut le premier édifice religieux bâti dans les Montagnes. Malgré la proximité de la frontière, la guerre de Bourgogne ne troubla pas les villages du Clods de la franchise; toutefois, Le Locle en ressentit un contre-coup: en octobre 1476, une bande de pillards, débris de l'armée de Charles le Téméraire, tentèrent de venir rançonner Le Locle, mais ils furent mis en déroute par les femmes du village, puis par leurs maris, postés à la sortie de la vallée, pour

attendre au retour les soudards chargés de butin. Le nom de Crêt-Vaillant, donné au quartier où la déroute commença, conserve le souvenir de ce fait historique¹⁾. Le Locle adopta la Réforme en 1536. Entre temps, la colonie avait vu ses enfants émigrer dans le voisinage et fonder de nouvelles agglomérations, d'où le nom de Mère-Commune des Montagnes, donné quelques fois à la ville du Locle (« Dict. Géogr. de la Suisse », T. III, pages 131 et 132).

Vers la fin du XVe siècle le village ne comptait guère que 52 feux; et en 1777, Le Locle avait 70 maisons.

Par le dernier dénombrement, disait le Banneret Frédéric-S. Osterwald « Voyage en Pays Neuchâtelois au XVIIIe siècle », en 1676, on comptait dans cette paroisse 3095 âmes.

Sceaux et armoiries.

En consultant les archives du Locle, nous avons parcouru un dossier B I e qui en particulier contient un intéressant mémoire sur les sceaux, armoiries et drapeaux de cette commune. Ce travail, daté du 2, 26 février et 14 mars 1889 a été fait et remis aux autorités par M. Henri-Ernest Sandoz.

Le plus ancien sceau, trouvé chez un particulier qui l'a donné au Conseil communal, porte comme armes: D'argent semé de triangles de sable à une fasce du premier chargée d'une onde, ou d'un ondé d'azur, brochant sur le tout.

Les petits triangles représentent peut-être les toits des maisons du Locle, le village traversé par un ruisseau (le Bied). L'écu est surmonté d'une sorte de couronne de marquis, fantaisie héraldique fréquente au XVIIIe siècle. Une branche de laurier entoure l'écu à dextre et une palme à senestre; autour se lit « Communauté du Locle ». Au-dessous de l'écu se trouve une petite rose avec des feuilles (Fig. 36). Ce sceau est resté en usage jusqu'en 1848.

Un autre a dû lui succéder avec les armes actuelles et la légende « Commune du Locle », puis un autre portant « Municipalité du Locle », après la fondation de celles-ci, par décret du Grand Conseil du 28 septembre 1850, et la loi sur les Communes et Municipalités du 17 mars 1875.



Fig. 37.

Dans le projet de M. H.-E. Sandoz il est dit: « Pour le sceau à cire, les branches d'olivier et de chêne seront remplacées par l'antique devise « Locle, Mère-Commune des Montagnes ».

¹⁾ La saboulée infligée par les femmes du Locle aux pillards bourguignons paraît être une légende, puisqu'il n'en existe aucune preuve authentique. Le nom de Crêt-Vaillant provient probablement d'une famille Vaillant qui habitait Le Locle au XIVe siècle.



Fig. 36.

Les armoiries.

Nous avons dit précédemment quelles étaient les anciennes armes du Locle. Elles figuraient, dit le rapport de H.-E. Sandoz, sur la cloche de 1637, et se trouvent sur un tableau qu'il a donné à la Commune et qui représente plusieurs écus des vieilles armoiries du Locle avec peu de variantes, à diverses époques, mais dont les plus anciennes datent de l'année 1660. Au centre de ce beau travail, les armes actuelles au complet, adoptées par le Conseil de Commune et consignées au protocole du 24 juin 1863.

Les armes actuelles se blasonnent : Losangé d'or et de gueules, à la fasce d'argent chargée d'un ondé d'azur, soutenue d'un pal d'argent, chargé de trois sapins de sinople mouvant de trois montagnes de même. — L'écu surmonté d'une couronne murale d'or doublée de pourpre. — Ces armes sont entourées à dextre par une branche de laurier, à senestre par une branche de chêne au naturel passées en sautoir et liées par un ruban d'or au revers de gueules (Fig. 38).



Fig. 38.

Ces armoiries ont été définitivement adoptées par le Conseil général, le 2 avril 1912, art. 2 du Règlement général pour la Commune.

M. de Mandrot blasonnait de même les armes de l'ancienne Commune, mais les branches liées par un ruban d'argent. Dans celles de la Municipalité qui étaient pareilles, une croix helvétique d'argent dans un rayonnement d'or surmontait l'écu.

Les drapeaux.

Ils étaient jadis suspendus en panoplie dans le Temple, au-dessus de la porte de la tour, et au-dessous des orgues.

Dans le premier plumitif de la Commune portant la date de 1646, il est dit, en mars à page 4 : « On décide de refaire la Bannière ».

Le premier livre des procès-verbaux de la Commune du Locle, intitulé *Libvre contenant les Résolutions Actes et Dellibérations au Conseil de l'honorable Commune du Locle par Abraham Robert 1646*, à la lettre B, page 4, mars 1646 dit encore : « Bannière. Résolu que la bannière que Moyse Jacob (ou Jacot) Maschand (Marchand?) a monté pour porter à cette dernière réjouissance faite de la naissance de Monseigneur le jeune prince, (Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, fils d'Henri II d'Orléans, duc de Longueville, souverain de Neuchâtel et Valangin) lui demeurera es mains jusqu'à ce qu'elle soit remontrée en faisant bonne garde, et donnant caution de (à) la Commune ».

A la page 44, Aoust 1647, on lit enfin : « Bannière. Pour la bannière. Elle demeurera es mains de Monsieur le Justicier Jacob (Jacot) qui l'avait montrée, Jusqu'à ce qu'elle soit remonté pour portée. Lui estant différé la rendre requis d'en faire bonne garde, et de la rendre en bon estat, en estant requis ».

La bannière de 1646 ne dut pas être la première qui fut confectionnée, puisque le plumitif de la même année mentionne qu'elle fut refaite, (d'après une plus ancienne bannière, probablement en lambeaux) datant peut-être du XVI^e siècle, car tous les drapeaux de cette époque portaient de semblables dessins.

Dimensions du plus ancien drapeau conservé au Locle.

L'étoffe mesure 2,65 m. sur 2,95 m., le côté de 2,65 m., cloué à la hampe, la croix de 0,30 m. de large, la hampe de 3,14 m., le fer de lance en fer à trois coins de 0,25 m. de longueur avec un anneau très relevé dans le milieu de la flèche; un flocon de franges à la hampe au-dessous de l'étoffe, de 0,14 m. Les fascès vivrées sont vertes dans un fond rose, les flammes sont bleues dans un fond rose.

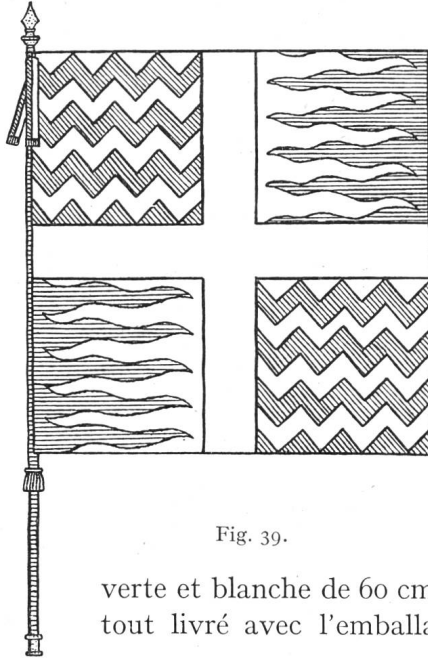


Fig. 39.

A l'occasion de l'arrivée au Locle du roi et de la reine de Prusse, le 27 septembre 1842, on fabriqua un nouveau drapeau, carré, de 2 m. de côté, d'après le vieux et les indications données dans la facture des fabricants M. M. A. C. Henry Frères et Joute, rue Puits Gaillot 3 à Lyon, le 14 septembre 1842, à M. J. D. Löwer du Locle.

Ce drapeau, fond gros de Tours en soie blanche, présentait une croix dont les branches avaient une largeur de 28 cm., les cantons de la croix 86 cm. avec flammes satin bleu et chevrons (plutôt des fascès vivrées) en satin vert, hampe bleue de trois mètres, fer de lance en laiton de 22 cm. de longueur, la hampe munie d'une garniture en laiton ornée de deux anneaux ou filets en relief, avec la cravate

verte et blanche de 60 cm. y compris les franges argent mi fin de 7 cm. Le tout livré avec l'emballage pour le prix de frs 281.— (Fig. 39).

La lettre accompagnant la note disait: « Selon notre promesse du 6 de ce mois, nous vous expédions le drapeau que vous nous avez commandé par vos lettres des 21 août et 2 courant. L'envoi vous parviendra par les Messageries royales de Besançon ».

« L'exécution de ce drapeau ne laisse rien à désirer, soit sous le rapport des broderies, soit sous le rapport des dimensions et dispositions que vous nous avez prescrites, et auxquelles nous nous sommes strictement conformées. Aussi nous avons pleine confiance que vous en serez pleinement satisfait et que si l'occasion s'en présentait vous nous confierez d'autres commandes ».

Note de M. J. D. Löwer.

Coût du drapeau	Frs 281.—
Ports de lettres.	» 3.50
Port du drapeau	» 7.20
Port d'une lettre qui prévenait que ce drapeau ne partirait que le 14	» —.75
Port de la facture	» 1.35
Total	Frs 293.80

Actuellement, dit toujours le mémoire Henri-Ernest Sandoz, les fascès vivrées sont vertes dans un fond rose chair, les flammes sont blanches dans un fond rose chair, la croix est de couleur rose chair, la hampe bleue, deux cravates roses et vertes, frangées d'argent.

Etant neuf ce drapeau était, comme nous l'avons dit précédemment, de fond blanc. Mais avec les années la couleur blanche est devenue rose pâle, ce qui fit croire que le fond (ou le champ) avait été de rouge déteint, soit rose. Ce fut cause, nous le supposons, d'une erreur héraldique dans le drapeau actuel du Locle.

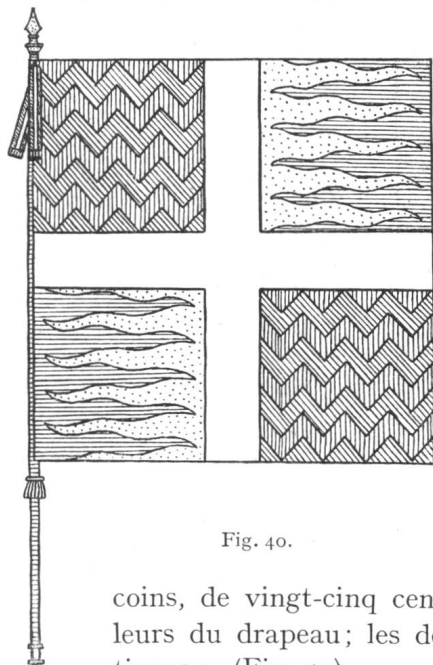


Fig. 40.

coins, de vingt-cinq centimètres, ornée à sa base d'une cravate aux couleurs du drapeau; les deux côtés de ce dernier sont parfaitement identiques » (Fig. 40).

L'article 3 du Règlement général pour la Commune, adopté le 2 avril 1912, dit ceci: « Le drapeau est chargé d'une croix blanche (argent) cantonnée au 1er et au 4me de rouge (gueules) chargé de quatre fascies vivrées vertes (sinople) — il s'agit d'un drapeau non d'armoiries: sur les drapeaux on trouve fréquemment couleur et couleur —; au 2me et au 3me de jaune (or) à cinq fascies flammées bleues (azur) — métal sur émail —, la pointe des flammes mouvant vers la croix. Les dimensions *historiques* sont: pour le champ, un carré de deux mètres de côté et pour les branches de la croix vingt-huit centimètres de largeur; la hampe peinte en bleu est longue de trois mètres et se termine par une pique à trois

Anciens drapeaux des milices locloises qui devaient être aussi les mêmes pour toutes les compagnies neuchâtelaises.

L'étamine longue de 2,04 m. (rouge au pal jaune) haute de 1,62 m., la bande du milieu ou le pal large de 0,36 m., de chaque côté 0,63 m., la hampe de 2,93 m., longueur du fer de lance 0,15 m., longueur de la cravate ou des cordons 0,33 m.

Les dimensions varient de quelques centimètres d'un drapeau à l'autre.

Ces compagnies du Locle devaient être:

- Grenadiers de la 1ère compagnie
- Grenadiers de la 2ème compagnie
- Grenadiers de la compagnie du Chauffaut
- Grenadiers des Eplatures.

La présente étude, pour laquelle nous avons trouvé d'utiles renseignements dans le rapport de M. H. E. Sandoz, comblera peut-être une lacune en résumant ce que l'on sait des origines, des sceaux, des armoiries et drapeaux du Locle, cette « Mère Commune des Montagnes », comme on l'appelle dans le Jura neuchâtelois.

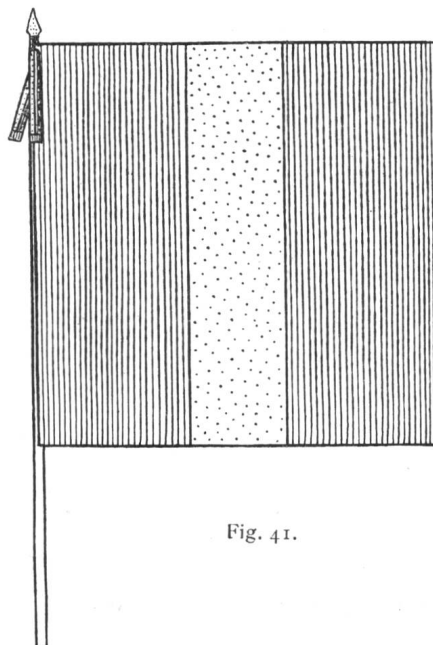


Fig. 41.